



Compte rendu Conseil Municipal du 20/06/2022

www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 20 juin 2022 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Étaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Gaëlle THONNERIEUX, Bruno BASSON, Pierre FOURNEL, Louis ROUSSET, Hervé GAGNARD, Marie Joëlle PERRET, Christiane DUBOEUF, Catherine BRUEL, Sophie LAURENT, Stéphane MOULARD, Christophe FONTANAY.

Absents excusés : Sylvie BARCET, Jacques CHARRAT (pouvoir donné à Norbert DUPEYRON)

Absent :

1) Programme d'intérêt général de la CCMDL

Jérôme BANINO, Vice-Président en charge de l'habitat et l'urbanisme et Myriam GUINAND, chargée de mission habitat, sont intervenus pour présenter ce programme.

Depuis le 1er mars 2022, la CCMDL accompagne les propriétaires occupants modestes et très modestes, ainsi que les propriétaires bailleurs, dans la réalisation de certains travaux pour :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre l'habitat indigne, très dégradé, ou insalubre
- Favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite
- Encourager la production de logements locatifs à loyers maîtrisés dans le parc privé
- Repérer et accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté

Pour plus de renseignements, contacter le Parc Eco Habitat qui vous informera sur les modalités pratiques : tél. 04 72 66 14 30.

2) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS)

Dans un objectif de transparence vis-à-vis des usagers, l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement oblige une fois par an à une présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Lors de son dernier comité syndical, le SIEMLY a présenté ce rapport pour l'année 2021. Ce rapport doit être présenté à chaque conseil municipal des communes adhérentes au syndicat pour qu'il soit validé, et ce avant la fin de l'année 2022.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le RPQS 2021 du SIEMLY.
Ce rapport est disponible sur le site de la mairie.

3) Animation périscolaire

Un point est fait sur l'animation périscolaire pour l'année 2021 / 2022 : nombre d'enfants accueillis sur l'année, moyennes journalières, rappel des tarifs, bilan financier et reste à charge pour la commune.

Suite à la demande de familles, un changement d'horaire est validé par le conseil pour accueillir les enfants jusqu'à 18 h 30.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs pour la rentrée 2022 :

- Quotient familial égal ou inférieur à 299 : 2.20€
- Quotient familial entre 300 et 749 : 2.40€
- Quotient familial égal ou supérieur à 749 : 2.60€

1) Bâtiments

Il est proposé de reprendre certaines menuiseries de l'église. Il s'agit de portes pour lesquelles la peinture a besoin d'être rafraîchie. Le montant de la dépense est de l'ordre de 3000 € TTC. Les travaux pourraient être faits en septembre.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces travaux

2) Finances

Il est proposé au Conseil d'instaurer un nouveau type de paiement par prélèvements, pour les usagers de services auprès de la commune, notamment pour les locations. La trésorerie demande de délibérer pour la mise en place des prélèvements et de communiquer auprès de la population sur ce nouveau mode de paiement.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce nouveau mode de paiement

Réfugiés Ukrainiens

Des communes au sein de la CCMDL ont reçu sur leurs territoires des réfugiés Ukrainiens. Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, il est proposé de voter une subvention à destination des CCAS de ces communes voisines dans un esprit de solidarité. Ces subventions seront réparties comme suit :

- 150€ au CCAS de la commune de Chambost-Longessaigne
- 150€ au CCAS de la commune de Montrottier
- 150€ au CCAS de la commune de Ste Catherine

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette subvention de 450€.

3) Ressources Humaines

Modification tableau des effectifs suite à embauche de l'agent administratif, il est nécessaire de supprimer du tableau les 2 postes créés pour les catégories B rédacteur et C agent administratif 1ère classe. La personne embauchée n'étant pas dans ces deux catégories

Job d'été

Cette année une seule candidature a été reçue. Il s'agit d'un jeune qui a déjà travaillé un été pour la commune. Il viendra travailler sur le mois de juillet à raison de 35 heures par semaine.

4) Publicité des actes.

A compter du 1er juillet 2022, les règles d'entrée en vigueur des actes pris par les communes sont modifiées par les ordonnances N° 2021-1310 et 2021-1311 du 07 octobre 2021. L'objet de ces modifications, étant de généraliser leur publication sur internet.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, l'absence de prise de délibération avant le 1er juillet pour déroger à la règle, signifiera l'adoption de cette règle. La mise en ligne des actes se fera sur le site de la commune.

Une autre modification interviendra au niveau du procès-verbal du conseil municipal. Sa publication ne pourra être faite qu'après son adoption au conseil municipal suivant.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la prise d'une délibération pour déroger à la règle.

5) Jurés d'assises

Les élus ont procédé au tirage au sort de trois personnes pour les jurés d'assises. Ces dernières seront informées par courrier.

6) Informations diverses

Vacances d'été

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 08 juillet au 25 juillet 2022

L'agence postale sera fermée les 15 et 16 juillet 2022 et du 1^{er} août au 21 août 2022

Enquête auprès des ménages :

Du 22 juin au 16 juillet 2022, l'INSEE réalise une enquête sur le thème « les loyers et les charges ».

Cette enquête permet de connaître l'état de notre économie, l'évolution de l'inflation en particulier.

Un enquêteur de l'INSEE prend contact avec les personnes et est muni d'une carte l'accréditant.

Les Cars du Rhône :

Inscriptions pour les abonnements annuels scolaires/étudiants 2022-2023 : SYTRAL Mobilités, autorité organisatrice des mobilités pour les territoires lyonnais, invite les parents d'élèves à souscrire les abonnements annuels scolaires/étudiants de leur(s) enfant(s) dès aujourd'hui sur le site : www.carsdurhone.fr/scolaires. Les familles

ont jusqu'au 15 juillet pour effectuer cette démarche et avoir la garantie d'un titre valide dès la rentrée scolaire. Pour les élèves/étudiants déjà inscrits en 2021-2022, le nouvel abonnement 2022-2023 sera chargé, après inscription, sur la carte Oûra déjà en leur possession. Les nouveaux abonnés scolaires/étudiants ne possédant pas de carte Oûra la recevront par courrier après souscription de leur abonnement.

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le Département de la Loire lance le chèque vélo, une aide forfaitaire et unique de 300 euros pour inciter les habitants de la Loire à acheter un vélo à assistance électrique neuf, à partir du 1er juillet (date d'achat du VAE).

Cette aide de 300 euros (sur présentation d'une facture à partir du 1er juillet 2022) s'adresse exclusivement aux particuliers habitant dans le département de la Loire, à raison d'une aide par foyer fiscal, sans condition de ressources.

Ce chèque vélo du Département est cumulable avec tout autre dispositif d'aide national ou local portant sur l'achat d'un vélo.

Ce dispositif est limité pour l'année 2022 à l'enveloppe votée en assemblée départementale (1 000 premiers inscrits) !

Vous trouverez toutes les informations en vous rendant sur le lien ci-dessous :

https://www.loire.fr/jcms/lw_1388714/une-aide-de-300-euros-pour-l-achat-d-un-vae

Enquête du 20 juin au 18 juillet sur vos pratiques cyclables :

Afin d'élaborer la stratégie d'aménagement cyclable, la CCMDL met en ligne une enquête du 20 juin au 18 juillet sur les pratiques, les besoins et attentes des habitants des Monts du Lyonnais. Aidez-nous en répondant à l'enquête sur les habitudes cyclables des habitants des Monts du Lyonnais sur notre site via le lien ci-après : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/enquete-sur-pratiques-cyclables-habitants-monts-du-lyonnais/actualite>

Réunion de la commission RH le Lundi 4 juillet à 19 heures

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 18 juillet 2022 à 20 heures